



MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 15
Absents : 0
Excusés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
25/05/2021

Date d'affichage
08/06/2021

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

08/06/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le trois juin à 20h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic, Mme FRANCOIS Vanessa.

Étai(ent) excusé(s) : Mme LURION Eve-Hélène

Étai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme PETAT COLLE Annick

Demande de subvention à la Région + plan de financement pour la mission d'audit de rénovation du bâtiment de l'école
Délibération n°2021 - 36

Considérant la nécessité de produire un plan de financement pour une demande de subvention,

Plan de financement pour la mission d'audit de rénovation du bâtiment de l'école

		Dépenses			Recettes
		HT	TVA	TTC	
Mission d'audit de rénovation du bâtiment de l'école primaire de Bayon		3 500,00 €	700,00 €	4 200,00 €	
<u>Subventions calculées sur le HT</u>					
Région Climaxion (plafonnée à 1000€ par bâtiment)	70%				1 000,00 €
FCTVA (arrondi à 15%)					630,00 €
Fonds propre de la commune					2 570,00 €
Total		3 500,00 €	700,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à faire les demandes de subventions,
ACCEPTE le plan de financement,
AUTORISE le Maire à lancer l'opération,

Les sommes à engager ci-dessus sont inscrites au budget primitif 2021.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

